

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE - INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

PUBLICITÉ LOCALE :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Graslin — NANTES — (Loire-Inf.)
TELEPHONE : 145-38 et 124-10

EXTRA-LOCALE :
AGENCE FRANÇAISE D'ANNONCES
35, Rue des Petits-Champs — PARIS
TELEPHONE : Richelieu 33-62

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles du Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

ORGANE CONFEDERE DE L'
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AGRICOLES

TELEPHONEZ-NOUS
Coopérative Bles et Syndicat et Bulletin
Engrais: 141-95 et 157-42 327-91

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.
350.41 Synd. Prod. Légumes p^r Conserve.

Un brin de causerie



Un nouveau « slogan » à la mode et qu'on voye tout partout jusqu'à les devanures des boutiques, c'est : « Acheter pour assurer la Paix » ou bien : « Acheter, c'est économiser ! »

Combien de ménagères, de Français moyens, qui se creusant le ciboulot, devant de pareilles affiches. Acheter pour assurer la paix, passe encore. A supposer qu'il ait point de casse dans les ménages, si que l'un ou l'autre des époux a dépensé tout les économies ! Mais « Acheter c'est économiser » n'est-ce qu'étant autrement dur à s'assimiler. Et ce qu'un économiste distingué aurait bien du mal à nous expliquer...

C'est pourtant ce qu'on voye dans les gazettes, le mot de passe général pour pénétrer dans la citadelle du bonheur. Comme on dit au régiment : faut-il point chercher à comprendre. Jugulaire, jugulaire ! D'après la consigne : « La seule manière d'économiser, c'est de placer l'argent et par conséquent d'acheter. — Achetez, pour valoriser votre affaire, des bâtiments, des machines, de l'outillage. — Achetez pour vous constituer un capital, des maisons, des terrains, des valeurs... Mais ne gardez pas de billets de banque, sous peine d'appauvrir tout le pays et de vous appauvrir vous-même. Les billets de banque enfouis dans les tiroirs sont le signe concret de la crise économique, du chômage, de la misère de l'Etat et des particuliers. — Acheter, c'est vivre et faire vivre ! »

Après ça, y avait pu qu'à tirer l'échelle. Pardon, à passer à la Caisse. Ou à tirer de son bas de laine jusqu'à la dernière thune. Les billets de banque, comme de juste, sont point fait pour être mis en conserve. Et la chasse allant commencer contre les « thésauriseurs », tertous les mauvais citoyens qu'empêchant la monnaie de circuler. C'est la mode du sens giratoire qu'étant devenue de rigueur.

V'là pourtant point longtemps que de sages citoyens nous disaient : « La vraie richesse est celle qui assure des moyens d'existence suffisants et permanents, malgré les fluctuations des monnaies, les écarts brusques des valeurs en Bourse, les variations de la politique. Un homme reste pauvre tant que son lendemain n'est pas assuré et c'est pourquoi les préoccupations d'argent dominent de plus en plus notre Société... Il est souvent plus difficile de garder des biens que de les acquérir. L'accroissement d'aisance est une source de nouveaux besoins ou d'obligations, d'où pour le Français la réduction rigoureuse de ses frais, le sens de l'économie et le besoin d'activité créatrice... »

Les mœurs avant-ils changé à ce point ! Achetez, c'est fort louable. Mais faut-il penser à produire, à équilibrer son budget, et... à prévoir le lendemain ! Surtout quand on a charge de famille.

montrée Jeannot

ATTENTION !

Comme les années précédentes, pendant la période des grands travaux (juillet-août), le Bulletin NE PARAÎT que tous les quinze jours...

Nos lecteurs recevront donc, ce mois, les Bulletins des 1^{er}, 15 et 29 Juillet.

La Bénédiction et l'Inauguration de notre silo de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Dimanche dernier, la petite ville de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, était en fête. Dès 15 heures, sur la place de l'Eglise, de nombreux cultivateurs s'étaient donné rendez-vous et devaient joyeusement. La jeunesse des écoles, jeunes filles et jeunes gens, attendait avec impatience le départ du défilé. Petit à petit, de nombreuses autos amenaient divers personnages agricoles et officielles, invitées à cette cérémonie, ainsi que des présidents et délégués de syndicats locaux de la région.

A 15 h. 30, au son d'une marche entraînant de la fanfare de Saint-Philbert, le cortège se mit en marche et prit la direction du silo, que l'on allait inaugurer. En tête, marchait fièrement le groupe de la J.A.C., précédé de ses drapeaux ; puis les membres du clergé, les personnalités officielles, les amis, la foule des cultivateurs, des femmes et enfants, désireux d'assister à cette fête, au total près de deux mille personnes !

Arrivé au silo, M. l'abbé Guillet, curé de Saint-Philbert, procéda à la bénédiction du nouveau bâtiment, paré de drapeaux pour la circonstance.

Après la bénédiction, la foule se fraya un passage à l'intérieur du silo. Dans l'immense salle de rez-dechaussée, des tables fleuries avaient été dressées pour le vin d'honneur.

Parmi les personnalités présentes qui entouraient M. de Frémond, président de la Coopérative Centrale et du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, nous avons reconnu : MM. l'abbé Guillet, curé de Saint-Philbert, représentant Monseigneur Villepelet, évêque de Nantes ; Chaquin, directeur des Services Agricoles, représentant de M. Leroy, préfet de la Loire-Inférieure ; de la Robrie, maire de Saint-Philbert ;

Le Cour Grandmaison, député ; Fleury, représentant le marquis de La Ferronnays, président du Conseil Général ;

Abel Durand, de l'A.I.C.A.O. ancien adjoint au Maire de Nantes ; Baranger, président des Caisses Rurales ;

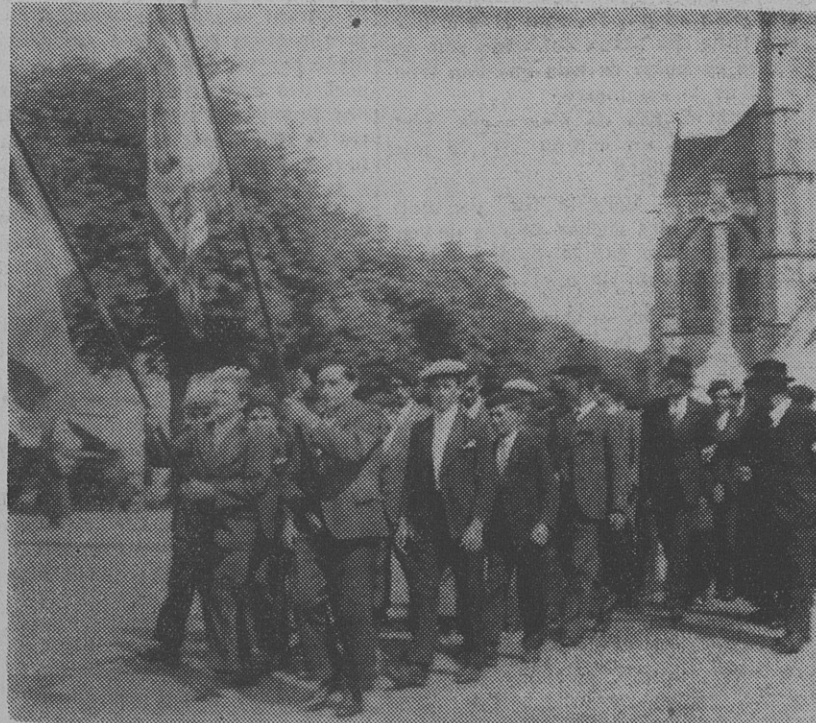
J. de Robrie, conseiller d'Arrondissement ; Legall, représentant MM. Bronkhors et Simon, président et directeur du Crédit Agricole ;

Sauvageau, président du Syndicat de la Meunerie ;

Gringoire, président du Syndicat départemental de la Boulangerie ;

Bardou, Président de la Fédération des Maraîchers Nantais, et Dagum, administrateur ;

le capitaine Deschamps, les lieutenants Regnault et Bolo, de l'Intendance ;



Le départ du cortège place de l'Eglise. — En tête les J. A. C. et leurs fanions

Inasseau, membre de la Chambre d'Agriculture ;

Benaudou, conseiller général de la Vendée ;

Benaudou, directeur de la Coopérative départementale de Vendée ;

André, ingénieur du Génie Rural, représentant M. Talureau ;

Joissel, architecte ;

Monseigneur Villepelet, président du Syndicat de Défense Viticole du Sud-Ouest de la Loire-Inférieure ;

Guillevin, adjoint au maire de Saint-Philbert ;

Meunier, professeur d'Agriculture adjoint à la D. S. A. ;

Les administrateurs de la Coopérative

Centrale des Agriculteurs : MM. de Sersmou, Pierre Lefèvre, Naudou, Michel, Denollet, du Bourg, Bonneau et Bataud ;

Choblet, directeur de la Coopérative Centrale des Agriculteurs ;

Fature, directeur du Syndicat Central ; et de nombreux présidents et administrateurs de Syndicats locaux, que nous nous excusons de ne pouvoir nommer.

Il appartenait à M. le Curé de Saint-Philbert, représentant Monseigneur Villepelet, d'ouvrir le feu des discours. Il y acquiesça en toute simplicité, et ses premières paroles furent pour expliquer le sens de cette bénédiction toute spéciale de cette bâtisse vide, destinée à recueillir les grains des futures moissons. En bon pasteur, il exhorta les agriculteurs à poursuivre leur noble tâche, implorant sur eux, leurs familles et leurs récoltes les grâces du Ciel.

Les jeunes filles de Saint-Philbert nous réservèrent une surprise. Elles entonnèrent en notre honneur la chanson des « Bûches d'Or », dont nous publions plus loin les couplets. Cette au-

cellence, l'expression de notre gratitude, veuillez lui exprimer notre vif regret et l'hommage de notre profond respect.

M. le Préfet de la Loire-Inférieure ne pouvant être aujourd'hui parmi nous, a bien voulu se faire représenter par M. Chaquin, Directeur des Services Agricoles. Il a donné ainsi à notre Coopérative une marque de sympathie, montrant l'intérêt qu'il porte à l'œuvre que nous poursuivons, et nous assurant par là la bienveillance de son administration. Qu'il trouve ici l'expression de nos remerciements.

J'ai à exprimer le regret, que nous cause à tous l'absence de celui à qui revient l'initiative de la construction de ce magasin, de celui qui en a conçu le plan, l'adaptant aux nécessités locales, et qui posa, si je puis dire, la première pierre de ce bâtiment. Mon éminent prédécesseur et ami, M. de Camiran, devrait être aujourd'hui à la place que j'occupe pour saluer la réalisation de l'œuvre qui lui était si chère. L'état de sa santé toujours défailante ne l'a pas permis, et aujourd'hui lui impose d'être loin de nous aux Eaux de Royat, où nous lui adressons l'hommage de la sympathie et de la gratitude de notre Coopérative.

J'ai le plaisir de saluer d'abord ceux qui furent les artisans de cette construction : Notre excellent architecte et ami, M. Joissel, l'entrepreneur Bouet et le personnel d'ouvriers et de spécialistes qu'il occupa ici, M. Durand, de Poitiers, MM. Durand et Bouyer. La parfaite réussite de leur œuvre a couronné justement le travail et les compétences qu'ils y ont montrés.



M. CHAQUIN, Directeur des Services Agricoles, lors de son allocation

celle, l'expression de notre gratitude, veuillez lui exprimer notre vif regret et l'hommage de notre profond respect.

M. le Préfet de la Loire-Inférieure ne pouvant être aujourd'hui parmi nous, a bien voulu se faire représenter par M. Chaquin, Directeur des Services Agricoles. Il a donné ainsi à notre Coopérative une marque de sympathie, montrant l'intérêt qu'il porte à l'œuvre que nous poursuivons, et nous assurant par là la bienveillance de son administration. Qu'il trouve ici l'expression de nos remerciements.

J'ai à exprimer le regret, que nous cause à tous l'absence de celui à qui revient l'initiative de la construction de ce magasin, de celui qui en a conçu le plan, l'adaptant aux nécessités locales, et qui posa, si je puis dire, la première pierre de ce bâtiment. Mon éminent prédécesseur et ami, M. de Camiran, devrait être aujourd'hui à la place que j'occupe pour saluer la réalisation de l'œuvre qui lui était si chère. L'état de sa santé toujours défailante ne l'a pas permis, et aujourd'hui lui impose d'être loin de nous aux Eaux de Royat, où nous lui adressons l'hommage de la sympathie et de la gratitude de notre Coopérative.

J'ai le plaisir de saluer d'abord ceux qui furent les artisans de cette construction : Notre excellent architecte et ami, M. Joissel, l'entrepreneur Bouet et le personnel d'ouvriers et de spécialistes qu'il occupa ici, M. Durand, de Poitiers, MM. Durand et Bouyer. La parfaite réussite de leur œuvre a couronné justement le travail et les compétences qu'ils y ont montrés.

Messieurs, à elle seule notre Coopérative n'aurait jamais réalisé le magasin silo, que nous avons le plaisir d'inaugurer aujourd'hui ; c'est été au-dessus de ses forces et au-dessus de ses possibilités. Elle a trouvé des aides précieuses et les appuis indispensables.

Le Service du Génie Rural et son ingénieur en chef, M. Talureau, ont été les instigateurs, dans notre région, d'une politique de magasins, permettant le stockage des blés. C'est sur leurs conseils et sur leur initiative, que notre Coopérative, entrant dans la voie qu'ils avaient tracée, a décidé cette construction. M. l'ingénieur André, c'est à votre administration, tant par ses conseils éclairés, que pour les larges subventions qu'elle a bien voulu nous octroyer, que nous sommes redevables du travail ainsi accompli. Je me permets de vous remercier personnellement de votre aimable collaboration, et vous prie de transmettre nos re-



Le Président de la Coopérative, M. Jean DE FREMOND, prononçant son discours

merciements aux services du Génie Rural tout entier.

Le Conseil Général de la Loire-Inférieure, par les larges crédits qu'il a bien voulu nous octroyer, mérite notre reconnaissance. MM. les Conseillers Généraux, permettez-moi de vous l'exprimer. Cette attitude de votre part ne nous a pas étonné, elle est conforme au dévouement et à la sollicitude que votre Assemblée a toujours témoigné à l'Agriculture.

J'associe, Messieurs, à ceux qui nous ont apporté leur aide et concours, notre excellent directeur des Services Agricoles, M. Chaquin,

ainsi que M. Le Gouais, inspecteur de l'Office du Blé.

Je remercie toutes les personnes présentes du témoignage de sympathie qu'elles ont bien voulu donner à l'œuvre que poursuit notre Coopérative.

J'ai le plaisir de voir ici groupés, avec leurs insignes et leurs bannières, les jeunes gens de la J.A.C. de Saint-Philbert de Grandlieu, et des communes environnantes. Le concours de cette jeunesse, en qui vous formez si bien, M. le Curé, et vous MM. les Vicaires, une élite agricole, nous est infiniment précieux ; nous voyons en elle nos futurs militants syndicaux et nos collaborateurs de demain.

Je remercie de leur bienveillante collaboration, M. le Maire de Saint-Philbert de Grandlieu, M. l'adjoint Guillet, M. le conseiller général Fleury et d'une façon générale toute la population de Saint-Philbert de Grandlieu, qui nous a si souvent et si fidèlement témoigné sa sympathie. Je remercie également notre administrateur, M. Nauleau, dont l'inlassable dévouement à notre Coopérative est bien connu. Je n'oublierai pas notre agent, M. Bossis Giraudineau, dont la famille depuis plus de 40 ans sert nos organisations.

Messieurs, c'est un plaisir pour moi, de voir aussi nombreux les fournisseurs de notre Coopérative et les meuniers acheteurs de nos blés. Nous avons toujours cherché ici, la collaboration du Commerce et de l'Industrie et nous l'avons voulu entière et confiante.

Enfin, je remercie également tous les adhérents de notre Coopérative et ceux qui le seront peut-être demain, d'être venus en aussi grand nombre à l'inauguration de ce magasin.

M. André, ingénieur du Génie Rural, collaborateur de M. Talureau, succéda à M. de Frémond. En technicien averti, il tint à fournir quelques précisions sur la construction de cette bâtisse, qui ne dépare pas ce cadre champêtre et s'harmonise autant que possible avec les constructions du pays. Ce silo peut abriter 9.000 quintaux de grain. Il fallut 200 m³ de béton, 27 tonnes d'acier, 4.400 tuiles mécaniques pour la couverture, et un total de 16.550 heures d'ou-



A CLISSON se déroulera, dimanche 2 juillet, un grand Concours inter-régional de gymnastique et de musique. 4.500 gymnastes y prendront part. Le soir, fête de nuit sur les bords de la Sèvre et embrasement du château.

A GUERANDE aura lieu, dimanche 9 juillet, le Congrès départemental de l'U.N.C. Une messe sera dite par M. Villepelet pour les morts de la guerre. Guérande prépare à ses hôtes une réception triomphale.

POUR LA NATALITE. — Deux timbres postes d'un tirage artistique, sont mis en vente, l'un avec une surtaxe de 0.60, l'autre de 0.80 ; le produit de ces surtaxes sera versé à l'Alliance Nationale contre la dépopulation.

LA COMMISSION INTERMINISTERIELLE DE LA VITICULTURE a discuté la fixation des dates extrêmes de l'irrigation, l'utilisation des sous-produits, le contrôle des pépinières, le maintien du statut viticole, les arrachages et plantations, la régie commerciale des alcools, la répression des fraudes, l'autorisation de coupage des vins dans les zones franches.

SUPPRESSION DES « COM-PLANTS ». — La Chambre a adopté le projet de loi portant ratification du décret du 17 juin 1938, tendant à l'abrogation du régime exceptionnel de propriété appelé « complant ».

CHARENTE MARITIME. — La Chambre a adopté les propositions de loi tendant à substituer la dénomination « Charente Maritime » au nom du département de la Charente-Inférieure.

EN ALLEMAGNE, le manque de main-d'œuvre agricole sera compensé par l'aide des étudiants et jeunes gens hitlériennes qui sont mobilisés pour venir en aide aux paysans pendant la période de la moisson qui s'annonce importante.

EN ITALIE, la récolte du blé serait, d'après les prévisions des experts, à la suite des pluies anormales du nord et du centre, réduite de 20 %, ce qui rendra nécessaire une assez forte importation...

LA QUATRIÈME TRANCHE DE VINS EST LIBÉRÉE

L'Officiel du 17 juin a publié le décret suivant :

Les quantités de vin de la récolte de 1938, que les viticulteurs sont autorisés à faire sortir de leurs chais, sont fixées provisoirement avec un minimum de 400 hectos par exploitation, à 55 % de leur production. Elles sont déterminées d'après les résultats accusés par les déclarations de récolte.

On estime que la quatrième tranche de vins représente environ six millions d'hectos.

CHASSE A TIR DU GIBIER D'EAU

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 juin 1936, modifiant le paragraphe premier de l'article 3 de l'arrêté réglementaire permanent sur la police de chasse, en date du 10 août 1913, la chasse à tir du gibier d'eau, y compris les pluviers et les vanneaux, avec ou sans chiens d'arrêt, est permise dans le département de la Loire-Inférieure, à partir du dimanche qui suit le 14 juillet.

SERVICE D'AVERTISSEMENTS

(STATION GÉOLOGIQUE RÉGIONALE D'ANGERS)

Troisième Avis - 24 Juin 1939

Jusqu'au 20 juin, le temps n'a pas été favorable au Mildiou qui n'existait, à cette date, qu'à l'état de rares taches latentes. Celles-ci, à la suite des pluies abondantes de ces derniers jours se sont transformées en taches blanches capables de répandre la maladie.

Toute nouvelle pluie peut donc être une pluie de contamination.

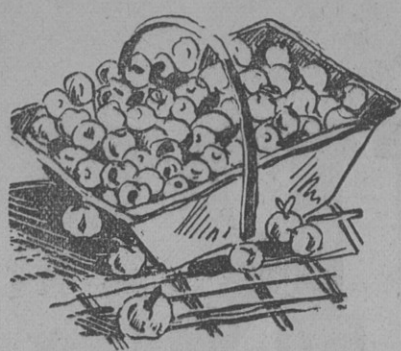
En conséquence, il est recommandé de sulfater dès maintenant et de continuer au soufre cuprique.

Cet avis confirme le précédent pour le Muscadet, cépage sur lequel ont été observées les premiers taches blanches importantes.

LOIRE-INFÉRIEURE
DEPOT LEGAL
N° 1026
1939

Samedi 1^{er} Juillet 1939

(Lire la suite en 3^e page)



L'ARBORICULTURE FRUITIÈRE



Pour vos arbres fruitiers à pépins

Les soins de taille et pincement à leur donner en cette saison sont d'une importance telle que si l'on veut être assuré d'obtenir des satisfactions dans la fructification, on ne peut pas se permettre de les négliger.

Les recommandations données ci-dessous ne sont que générales et ne peuvent prétendre à juger chaque cas de détail qui, à ce moment, ressort du technicien. Néanmoins, l'amateur fera bien de suivre ces conseils généraux qui doivent lui donner une assurance de fructification régulière chaque année.

Le pincement doit se faire sur trois ou quatre feuilles au-dessus du départ du bourgeon; les feuilles stipulaires qui sont à la base de ce bourgeon comptant pour une feuille. Ce pincement devrait toujours se faire lorsque l'on peut l'effectuer facilement avec l'ongle. Il est bien entendu qu'actuellement, à cette date de fin juin, ce procédé ne pourra plus être employé et qu'il vaudra mieux se servir d'un outil nettement tranchant, en évitant plutôt le sécateur qui souvent maché.

Tous les bourgeons seront pincés, mais non le prolongement de la branche charpentière; cette branche charpentière se retrouve dans toutes les formes d'arbres, soit palissées, soit pyramidales.

Lorsque le pincement a pu s'effectuer comme il a été dit précédemment, avec l'ongle, c'est-à-dire fin de mai, il est presque certain que les yeux qui restent se développeront et qu'il faudra, dans le cours de la saison, procéder à un nouveau pincement de ces nouveaux bourgeons; ces derniers pourront être pincés plus court que le précédent, c'est-à-dire à une feuille ou deux. Les dards, s'ils ne dépassent pas une longueur de 5 à 6 centimètres, ne doivent pas se pincer; si le dard est beaucoup plus long, on le traite comme une brindille qui sera donc elle-même pincée comme un bourgeon.

Il faut donc à tout prix éviter le développement constant, pendant l'été, des gourmands, ces grandes brindilles qui atteignent 30 à 40 cm et même plus sur les poiriers et aussi sur les pommiers en formes palissées ou cordons, car il est bien compréhensible que ces gourmands absorbent une quantité de nourriture telle qu'ils privent d'abord les fruits qui existent sur l'arbre, et 2° les dards qui auraient des tendances à se transformer en

boutons à fruits pour la saison prochaine; ceci explique pourquoi les pincements refoulent la sève dans les tiges et obligent ainsi à un meilleur développement du bouton à fruit.

Les avantages du pincement court sont : 1° la question de la mise à fruits des arbres; 2° la bonne répartition de la lumière à l'intérieur des arbres; nul n'ignore le rôle excessivement important que joue la lumière dans la végétation et surtout dans la fructification. Il faut donc faire tous les efforts possibles pour procurer un accès facile à la lumière sur l'ensemble des rameaux à fruits.

Ces pincements facilitent l'équilibre de la sève et peuvent s'appliquer aux poiriers et pommiers à formes palissées, pour les poiriers, pommiers en cordons, pour les formes en vase et surtout pour les formes en pyramide.

Nous signalons en passant, cette année, un développement anormal de faux bourgeons dans les poiriers, faux bourgeons qui ont fleuri très tard, après la floraison normale et qui se sont mis à fleurir, présentant actuellement de nombreux bouquets de petites poires. Il n'y a rien à espérer de ces fruits, il faut immédiatement pincer et pincer court.

En dehors de ces questions de pincement, il ne faut pas oublier qu'il est encore temps de faire un traitement contre le *Carpocapsa* (ver des fruits) traitement à base d'arsénite; en outre, il existe encore des colonies de tannhères qui mangent les feuilles; cette larve gluante qui se trouve sur la feuille est facile à détruire par des projections de cendre de chaux vive.

Les plantations fruitières devront être tenues propres, en son labour, pour éviter que les arbres qui pourraient être chargés de fruits ne souffrent pendant la période sèche; si certains présentaient une fructification trop abondante, il y aurait lieu de procéder à un paillage avec du bon fumier ou des arrosages répétés auxquels on aurait pu adjoindre un tant soit peu de sulfate d'ammoniaque, par exemple. Si par hasard certains arbres fruitiers étaient trop chargés, il n'y a pas à hésiter, si l'on tient à avoir des fruits sains et beaux, à en supprimer une certaine proportion. Nous avons pu voir cette année des vergers auxquels il a fallu appliquer cette mesure.

A. BONNET.

(Reproduction interdite).

Un excellent arbuste fruitier : LE FRAMBOISIER ET SA CULTURE

Généralités :

On classe parfois le framboisier dans les sous-arbrisseaux. Il est de nature drageonnante, à tige bisannuelle et est cousin de notre ronce. C'est un voyageur qui envoie les jets en reconnaissance vers les terres neuves pour trouver de la nourriture et continuer sa race, tels les vieux colons américains essayant vers le Far-West ! Le framboisier a de grandes qualités. Il supporte les terrains médiocres et les expositions les plus désagréables. Certes, ses fruits y seront moins sucrés, mais, pour faire des confitures et tartes, le sucre de canne sera toujours là.

En ce qui concerne les sols, il préfère ceux plutôt légers, frais, un peu calcaires et fertiles, à ceux qui sont humides et froids. Il pousse avec vigueur dans les décombres, les remblais, carrières et y dure très longtemps.

Il est de très bon tempérament, donne des fruits sans cesse, à grosses chaleurs, parfois en des endroits couverts, mal éclairés et donnant l'impression de la brousse. Est-ce une raison pour lui réserver seulement les mauvais coins ? Non, mais utilisons-les en les améliorant avec le framboisier, et faisons-en de plus des cultures à gros rendements en bons sols et à bonne exposition ; il nous donnera un produit qui trouvera une facile débouchée dans nos grandes villes. Certains cultivateurs ne passent-ils pas des contrats avec de grosses biscuiteries pour certains biscuits délicats, fourrés à la framboise, et qui en consomment une importante quantité ?

Multiplication :

Les framboises se multiplient de jets ou de drageons détachés des tiges-mères.

Plantation :

En carrés, on dispose les touffes à 0 m 80 ou 1 m, les unes des autres, sur des lignes éloignées de 1 m 50. Pour former vite des touffes un peu fortes, on peut mettre deux plants par touffe, mais espacés à 0 m 30, pour avoir de l'air. On plante à la bêche ou au picchon de pépinière. On a intérêt à ne pas faire de récolte la première année, pour donner plus de force au plant. Les bourgeons de remplacement à la base pour l'année suivante n'en seront que plus forts.

La 2^e année, on peut laisser pousser librement les framboisiers ou palisser leurs rameaux sur des fils de fer. C'est la méthode dite : Hollandaise. Pour la pratiquer, pour cela, à 0 m 40 du sol et à 0 m 40 de la souche, on tend de chaque côté, au long de la ligne de plants, une ligne de fil de fer qui court parallèlement aux touffes. Des piquets soutiennent ces fils de fer. On fixe la moitié des tiges fruitières un peu espacées les unes des autres, à droite, puis l'autre moitié à gauche, sur l'autre fil de fer. Les fruits seront plus aérés, plus insérés et meilleurs avec cette méthode. Ces

jets fruitières auront été taillés à 0 m 60 de haut, avant l'attachage au raphia ou jonc sur les fils de fer. Les jets de remplacement, eux, poussent verticalement entre ces deux lignes. On fait du framboisier, aussi, d'excellentes garnitures pour les murs à exposition médiocre, ne pouvant convenir aux gros fruits. Dans un jeune verger, on peut en planter des lignes, comme exposé ci-dessus, entre les jeunes arbres à haute tige non encore en état de donner. On maintiendra cette culture durant 10 à 15 ans, jusqu'à ce que le verger donne son plein rapport.

La végétation de l'arbuste est rapide et très épuisante. Il faudra, tous les 2 ou 3 ans, donner une bonne fumure, surtout des engrais phosphatés et potassiques assimilables. Avec ces soins, il donnera une bonne récolte annuelle soutenue, et ceci pendant environ 12 ans. Je ne réclame avec les outils (fourches à bêcher, etc.) des façons superficielles, à cause de ses racines traçantes. L'idéal est le trident à dents courtes, qui aère le sol, le nettoie, sans aller profond pour blesser les racines. Son emploi devrait être généralisé dans tous les jardins fruitiers.

Taille du framboisier :

Cette taille fort simple règle la production du fruit et aussi celle du bois. En voici les règles : Tout rameau qui a fructifié, c'est-à-dire vécu 2 ans, sèche sur pied et péricite et se trouve remplacé par de nouveaux bourgeons, sortis de terre, de la souche. Le nombre de ces pousses à conserver annuellement sur chaque pied varie de 6 à 10, suivant la vigueur des touffes et le mode de culture que l'on adopte. Ayant choisi les plus forts des bourgeons de ces jets, on enlève les grêles et mal venus, pour aérer la touffe, on les taille à 0 m 60-0 m 80 et on enlève sur-terre tous les autres, les vieux secs et les jeunes trop grêles. Lorsqu'on veut de très beaux produits, en sacrifiant la quantité à la qualité et grosseur, on garde 4 jets seulement, les 4 plus beaux, avec en plus la méthode hollandaise, sur fil de fer en en couchant et liant 2 à droite et 2 à gauche, avec un petit espace entre eux. Dans ce cas, on taillera les jets à 1 m de long. Comme les autres soins, des binages seront nécessaires pour tenir le sol propre, détruire les herbes sauvages, enlever les drageons superflus et grêles, mais non les autres, car il faut garder ceux qui assureront le renouvellement de la touffe, l'année suivante. Pour prolonger la récolte, il existe une méthode de taille mixte qui consiste à tailler les jets de 2 sortes : garder environ la moitié à 0 m 70 et le reste à 0 m 30; ceux-ci donneront des jets vigoureux, sous le point de taille, assurant une récolte plus tardive que les premiers.

En résumé, comme on le voit, la culture d'une très grande simplicité n'exigeant pas d'études ardues pour être saisie.

Bonnes races de framboises :

Voici maintenant une liste de variétés méritantes qu'on pourra planter de préférence à d'autres :

Belle de Fontenay. Fruit rouge, très gros, remonte, donne de fin juin à octobre, bonne pour le marché.

Hornet. Fruit rouge, gros, hâtif; ne remonte pas, mais donne beaucoup. Bonne pour le marché.

Merveilles des 4 saisons. Bifère, à fruit rouge, gros, allongé, très bonne qualité. Bonne pour le marché. Donne de juillet à octobre.

La même race, à fruit blanc, bifère, gros, arrondi, même époque. Plait parfois à l'amateur par le contraste de sa couleur.

Perpétuelle de Billard. Remontante, fruit rouge, gros, tendre, un peu délicate à manier pour éviter l'écrasement. Belle race qui donne de juillet à octobre.

Pilate. Fruit rouge, gros, très hâtif, ne remonte pas, mais donne beaucoup. Bonne pour le marché; donne en juillet.

Sucrée de Metz. Fruit jaune, très gros, remontant, très parfumé, excellent, un peu délicat à manipuler et, de ce fait, plutôt fruit pour l'amateur. Donne de juillet à octobre.

Surpasse Falsstoff. Fruit rouge, parfumé, de très bonne qualité, variété fertile et remontante. Donne de juillet à octobre.

Surprise d'automne. Fruit jaune, gros, chair douce, sucrée et savoureuse, remonte, est fertile, très appréciée des amateurs; donne de juillet à octobre.

En résumé, et ceci sera ma conclusion et le point final de cet article : adoptons ce bon arbuste fruitier 1° en culture normale et soignée, 2° pour utiliser de nombreux coins médiocres comme qualité de sol ou exposition, dont de nombreux autres arbres fruitiers ne sauraient se contenter. Ne plantons que de bonnes variétés. De plus, un coup d'œil jeté sur les marchés, ces jours-ci, me montrant d'assez beaux étalages de cerises, notamment divers bigarreaux. Si l'effort était général et si, par le greffage, on changeait un tas de variétés médiocres ou nettement inférieures en variétés méritantes, pour la plupart de nos essences fruitières, pour la même somme de travail et de soins, nos yeux ne seraient plus attirés par la vue de nombreux petits fruits médiocres issus de vrais sauvages, et le cultivateur pourrait demander un prix supérieur pour des produits de qualité. Et, pour la satisfaction de celui qui a des yeux et sait s'en servir et apprécier les dons de Pomone et de Vertumne, qu'y a-t-il de plus beau qu'un marché bien pourvu de beaux fruits et de beaux légumes ? Un tel marché peut soutenir, sans décroître, la parallèle avec le plus beau des marchés aux fleurs, et arborer la vieille devise : « Utile dulci ».

G. DURIVAUT,
Ingénieur I.H.V.
Conservateur du Jardin des Plantes.

Les stations de recherches d'arboriculture fruitière en Angleterre

MM. J. Barthelet et P. Desaymard viennent de publier dans le fascicule 4 du tome IV des Annales des Epiphyties et de Phytogénétique, un article des plus intéressants sur « les stations de recherches d'arboriculture fruitière en Angleterre ».

Nous donnons ci-dessous le résumé :

Au moment où, stimulés par la concurrence étrangère, la production des fruits prend un essor nouveau dans notre pays, il n'est pas inutile de voir le rôle que les recherches scientifiques ont joué dans l'amélioration de cette branche importante de l'agriculture dans les pays voisins du nôtre.

Les recherches qui ont donné les résultats les plus importants ont été effectuées surtout en Angleterre. Un effort considérable a été poursuivi depuis une trentaine d'années dans les stations fruitières d'East Malling et de Long Ashton pour l'application méthodique des connaissances scientifiques à la production des fruits.

Le problème initial qui s'est posé a été la standardisation des porte-greffes et leur expérimentation dans les diverses régions fruitières de l'Angleterre et de certains Dominions. Ces études ont été effectuées surtout à East Malling. Elles ont conduit au choix d'un nombre restreint de porte-greffes bien déterminés, dont on a pu étudier complètement la biologie et les possibilités culturales.

La question de la fertilité des variétés et des mélanges de variétés à prévoir dans les vergers pour l'obtention de récoltes régulières et abondantes, n'a pu être résolue que par des études cytologiques effectuées en collaboration avec un laboratoire spécialisé, la John Innes' Institut for Cytological Research.

Il a été alors possible, dans ces vergers bien constitués, de réaliser un programme raisonné des traitements antiparasitaires tant au point de vue de la nature des produits à utiliser que de l'époque d'application, question insoluble dans de vieux vergers mal établis.

Les recherches sur la fumure des arbres fruitiers, encore embryonnaires dans notre pays, ont obtenu aus-

si des solutions satisfaisantes pour divers cas de la pratique, grâce à cette unité de porte-greffes. La transposition au verger des résultats obtenus expérimentalement au laboratoire a été facilitée par la connaissance des exigences de chacun des porte-greffes utilisés, complément indispensable de la connaissance de la constitution physique et chimique du sol.

Ces divers travaux n'ont pu donner de résultats que par la confiance et l'appui matériel considérable que les arboriculteurs anglais ont bien voulu accorder aux laboratoires de recherches. Le résultat de cette collaboration constante a été la création de vergers bien constitués, homogènes et fertiles, où l'application des faons culturales, fumures et traitements antiparasitaires, s'effectue avec des dépenses relativement faibles. L'écoulement d'une récolte abondante, régulière et saine, est facilitée à la fois par la qualité et par le prix de vente qui laisse cependant à l'arboriculteur une marge de bénéfices satisfaisante.

LA PRODUCTION FRUITIÈRE DANS L'OUEST EN 1938

POMMES ET POIRES A CIDRE

Calvados	4.114.000 quintaux
Ille-et-Vilaine	14.000.000
Loire-Inf.	4.710.000
Maine-et-Loire	430.000
Mayenne	2.500.000
Morbihan	9.100.280
Vendée	25.055

POMMES DE TABLE

Calvados	6.511 quintaux
Ille-et-Vilaine	485
Loire-Inférieure	224.000
Maine-et-Loire	430.000
Mayenne	15.000
Morbihan	200.500
Vendée	31.630

POIRES DE TABLE

Calvados	1.122 quintaux
Ille-et-Vilaine	15.000
Loire-Inférieure	430.000
Maine-et-Loire	15.000
Mayenne	450
Morbihan	6.240
Vendée	6.358

Ministère de l'Agriculture

Allocation spéciale aux petits artisans ruraux pour charges de famille

Le Président de la République française décrète :

Article 1^{er}. — Les chefs d'exploitation et les artisans ruraux visés par l'article 1^{er} du décret-loi du 14 juin 1939 recevront pour chaque enfant à charge, légitime ou légitimé, de moins de quatorze ans, à partir du deuxième, une allocation spéciale qui leur sera versée par la caisse agricole d'allocations familiales agréée à laquelle ils auront adhéré. Le montant de cette allocation sera fixé semestriellement par un décret rendu sur le rapport des ministres de l'Agriculture et des finances. Pour le premier semestre de 1939, il est de 80 francs par enfant bénéficiaire.

Sont assimilables pour le bénéfice de cette allocation aux enfants de moins de dix-sept ans visés par le deuxième alinéa de l'article 3 du décret-loi du 13 avril 1939.

Article 2. — L'allocation faisant l'objet du présent décret prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1939. Le versement aura lieu en deux fois semestriellement et à terme échu.

Pour recevoir l'allocation spéciale, les bénéficiaires devront se faire inscrire à une caisse agricole d'allocations familiales agréée pour la commune du siège de l'exploitation ou de l'établissement et présenter à l'appui de leur demande d'inscription :

1° Une justification de la profession qu'ils exercent à titre principal;

2° Un certificat de non-imposition à l'impôt général sur le revenu;

3° a) S'ils sont inscrits à l'encouragement national, les pièces justificatives de cette inscription avec indication du nombre d'enfants à charge;

b) S'ils ne sont pas bénéficiaires de l'encouragement national, un certificat du maire établissant le nombre des enfants âgés de moins de quatorze ans, ou de moins de dix-sept ans dans les conditions visées à l'article 1^{er} ci-dessus, légitimes ou légitimés, qui était à leur charge au 1^{er} janvier 1939.

Article 3. — Les caisses d'allocations familiales agricoles agréées font face au paiement de l'allocation spéciale au moyen d'avances qui leur sont consenties par le Trésor, à titre de provision.

Au vu d'états prévisionnels établis par les caisses d'allocations familiales, centralisés et totalisés par les caisses de surcompensation à circonscription nationale agréées, ces avan-

ces sont ordonnées sur les crédits budgétaires au profit de ces dernières caisses par le ministre de l'Agriculture.

Dans les trois mois qui suivent la date à compter de laquelle ces allocations spéciales sont mises en paiement, des bordereaux nominatifs appuyés de la justification des paiements effectués doivent être adressés par les caisses de surcompensation à circonscription nationale et transmis par ces dernières, après vérification, au ministre de l'Agriculture. Les sommes reçues en trop par les caisses de surcompensation font l'objet d'un reversement au compte « Reversement de fonds sur les dépenses des ministères » en vertu d'un ordre de reversement établi par le ministre de l'Agriculture et en vue du rétablissement des crédits budgétaires correspondants. Les sommes pouvant rester dues aux caisses de surcompensation sont ordonnées par le ministre de l'Agriculture. Les pièces transmises par les caisses de surcompensation au ministre de l'Agriculture sont ensuite remises au caissier payeur central du Trésor public pour être rattachées à l'ordonnance d'avances.

Les frais supportés par les caisses d'allocations familiales agricoles pour le service de l'allocation spéciale leur seront remboursés par l'Etat au moment du règlement des avances semestrielles et dans les conditions et limites qui seront fixées par un arrêté du ministre de l'Agriculture et du ministre des finances.

Article 4. — Les caisses d'allocations familiales agricoles et les caisses de surcompensation à circonscription nationale sont tenues, en ce qui concerne le service de l'allocation spéciale, de l'objet du présent décret, d'ouvrir dans leurs écritures un compte spécial. Elles sont tenues, en outre, de conserver les pièces justificatives du droit à l'allocation spéciale dans les conditions prévues par l'article 17 du décret-loi du 31 mai 1938 et par l'article 8 du décret du 1^{er} septembre 1938.

Article 5. — Le ministre de l'Agriculture, le ministre des finances et le ministre de la santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au « Journal Officiel » de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 1939.

Supplément d'allocations familiales aux salariés de l'agriculture

Le Président de la République française décrète :

Article 1^{er}. — En application des dispositions de l'article 6 du décret-loi du 18 avril 1939, toute famille de salariés des professions agricoles, non inscrite à l'impôt général sur le revenu, de nationalité française, et résident en France, reçoit annuellement un supplément d'allocation familiale aux taux et aux conditions ci-après :

Dans les familles où le père et la mère sont vivants, le supplément d'allocation est de :

120 fr. pour le troisième enfant; 360 fr. pour le quatrième enfant; 540 fr. pour le cinquième et chacun des suivants.

Lorsque le père reste seul avec des enfants à sa charge, le supplément d'allocation est de :

360 fr. pour le troisième enfant; 540 fr. pour les quatrième et cinquième enfants; 1.200 fr. pour chacun des suivants.

Lorsque la mère reste seule avec des enfants à sa charge, le supplément d'allocation est de :

360 fr. pour le deuxième enfant; 960 fr. pour le troisième enfant; 1.200 fr. pour chacun des suivants.

Lorsqu'il s'agit d'orphelins, le supplément d'allocation est de 360 fr. pour le premier enfant; 960 fr. pour le deuxième et chacun des suivants. Il est servi à la personne exerçant la tutelle dans les conditions fixées par le code civil à la condition qu'elle appartienne à la catégorie des salariés des professions agricoles.

N'entrent en compte pour l'attribution du supplément d'allocation et n'y donnent droit que les enfants légitimes et légitimés de moins de quatorze ans.

Sont assimilés aux enfants de moins de quatorze ans, ceux de moins de seize ans pour lesquels il sera justifié qu'ils sont en apprentissage ou qu'ils poursuivent des études dans des établissements d'enseignement public ou privé, ou qu'ils sont infirmes ou atteints d'une maladie incurable, sauf le cas où ils seraient hospitalisés aux frais de l'Etat, du département ou de la commune.

Le supplément d'allocation est versé par quarts trimestriellement et à terme échu.

Article 2. — Les sommes nécessaires au paiement des suppléments

d'allocations familiales faisant l'objet du présent décret sont mandatées au profit des caisses d'allocations familiales agricoles agréées par le préfet en même temps que leur sont adressés les états nominatifs des sommes revenant à chaque adhérent.

Ces états et les bons de caisse correspondants sont remis aux caisses intéressées au plus tard dix jours avant la fin du trimestre civil au titre duquel sont dus les dits suppléments d'allocations familiales.

Les caisses d'allocations familiales agricoles adressent au trésorier-payeur général, à la fin du second mois de chaque trimestre civil l'état nominatif des dépenses effectuées. Le montant des sommes non payées que fait ressortir l'état nominatif est reversé au compte « Reversement des fonds sur les dépenses des ministères » en vertu d'un ordre de reversement émis par le préfet.

Au cas où un bénéficiaire, compris sur un état nominatif n'aurait pas été payé et réclamerait ultérieurement le paiement des sommes qui lui sont dues, celles-ci seraient ajoutées, à la demande de la caisse intéressée, sur le plus prochain état trimestriel à établir.

Article 3. — Les dispositions du présent décret concernant les salariés des professions agricoles visés par le décret-loi du 30 octobre 1935 et par le décret-loi du 31 mai 1938, ainsi que les membres majeurs de la famille des chefs d'exploitation ou de celle de leur conjoint visés par l'article 4 du décret-loi du 31 mai 1938, sauf si tous ces membres sont associés aux bénéfices et aux pertes de l'exploitation.

Article 4. — Les caisses d'allocations familiales agricoles agréées sont tenues, en ce qui concerne le service du supplément d'allocation faisant l'objet du présent décret, d'ouvrir dans leurs écritures, un compte spécial. Elles sont tenues, en outre, de conserver les pièces justificatives du droit à l'allocation spéciale dans les conditions prévues par l'article 17 du décret-loi du 31 mai 1938 et par l'article 8 du décret du 1^{er} septembre 1938.

Article 5. — Le ministre de l'Agriculture, le ministre des finances et le ministre de la santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au « Journal Officiel » de la République française.

Fait à Paris, le 19 juin 1939.

MON CALENDRIER APICOLE

Mois de Juillet

Météorologie. — Juillet est, en général, un mois propice, surtout dans la Bretagne, où la grande miellée sur le sarrasin a lieu du 15 juillet au 10 août et quelquefois plus tard, si le temps est propice. Quand les prairies naturelles sont fauchées, c'est le petit trèfle blanc qui donne. Il y a seulement à craindre la sécheresse qui grille ce trèfle blanc. Espérons qu'il tombera de la pluie de temps en temps.

Essaimage. — L'essaimage peut continuer jusqu'à la fin de juillet pendant la grande miellée du blé noir.

Essaims secondaires. — Les essaims secondaires, qui, de ce fait, possèdent une jeune reine, sont conservés, soit dans des ruchettes, soit même dans des ruches normales, si la seconde miellée est intéressante. On peut aussi les nourrir pour avoir de bonnes colonies l'année suivante.

Visite des colonies. — Il faut faire une visite sérieuse des colonies pour s'assurer que toutes possèdent une reine et qu'il n'y en a pas d'orpheline. Il n'est pas rare qu'une jeune reine, sortie pour vol nuptial, ne rentre pas à la ruche, étant surprise en plein vol par un oiseau insectivore. Les hirondelles, les mésanges, les fauvettes ont quelques actions de ce genre à se faire reprocher.

Aération des ruches. — Il faut veiller à l'aération des ruches pendant les grandes chaleurs, même pour les paniers que l'on soulève sur cales quand on voit les abeilles se mettre en grappe sous le trou de vol.

Conseils pour l'extraction du miel de printemps. — Quand les cadres sont placés dans la cage de l'extracteur, on doit donner d'abord à celle-ci un mouvement assez lent, tout juste suffisant pour décharger en partie seulement le côté des rayons faisant face à la cuve. Quand ce côté est déchargé à moitié, il faut retourner les cadres et vider l'autre côté entière-

ment. On augmente alors la vitesse de la rotation à mesure que les rayons deviennent plus légers. Ce côté déchargé complètement, on retourne de nouveau les cadres pour achever de décharger le premier côté qui ne l'avait été d'abord qu'en partie. En agissant autrement, on briserait tous les rayons et l'on perdrait l'un des grands avantages de l'extracteur, qui est de conserver les rayons intacts pour les rendre de nouveau aux abeilles pour une nouvelle récolte.

Maturité du miel. — Le miel ne doit être récolté que bien mûr. En principe, c'est lorsqu'il est opéré, qu'il doit être jugé mûr. Nous recommandons le procédé suivant : extraire tout d'abord le miel non opéré, puis désempaler et extraire le miel mûr. Ne les mélangez pas.

Soins à donner au miel. — On doit laisser séjourner le miel au moins 10 jours dans un maturateur muni d'un robinet à clapet. Puis on loge le miel soit dans des seaux spéciaux, soit des boîtes en pulpe de bois que l'on trouve dans le commerce.

N'oubliez pas de placer ces récipients dans un endroit sec, le miel craint l'humidité.

Pillage. — Vers la fin du mois, les entrées des ruches faibles doivent être rétrécies, car le pillage est à craindre lorsque le miel est rare.

Ah ! la barbe. — Quand des paniers font la barbe, permutez-les avec des colonies faibles (essaims secondaires ou trévas). Un petit conseil en passant : donnez une nourriture abondante aux essaims et aux trévas pour leur faire bâtir des rayons.

FLORE APICOLE

En juillet, il y a les deuxièmes coupes de légumineuses : sainfoin, luzerne, trèfle, etc.

Les abeilles butinent lupin, bruyère, vesce, mauve, serpolet, tilleul argenté, ronce, scorfolaire, bourrache, sauge, hyssop, mélilot blanc, mélilot jaune, plantains, anis, trèfle blanc, etc.

Semez autour du rucher des plantes à fleurs tardives : bourrache, sarasin, moutarde blanche.

HELLE.

PRECEPTES ET DICTONS

Faites votre hydromel. Méfiez-vous du pillage.

Faites de l'apiculture pastorale. Transportez vos ruches au blé noir. Faites construire des rayons.

Faites votre récolte d'été. Donnez, le soir, vos rayons extraits à nettoyer aux abeilles.

A. PERRET-MAISONNEUVE, (Communiqué par la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure).



Lundi 26 Juin 1939

Jeudi 29 Juin 1939

COURS OFFICIELS

Espèces	Viande Nette			
	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extra
Bœufs	11.50	10.20	8.90	12.70
Vaches	11.60	9.50	8.30	13.70
Taureaux	9.10	8.60	8.20	9.90
Veaux	18.50	14.50	13.00	18.00
Moutons	19.30	15.00	12.00	19.50
Porcs	13.86	12.50	12.28	14.42
Brebis:	de 8.90 à 9.18			

Espèces	Poids Vifs			
	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extra
Bœufs	6.90	5.60	4.45	7.87
Vaches	6.95	5.28	4.15	8.75
Taureaux	5.45	4.73	4.10	6.15
Veaux	9.90	8.25	7.15	11.15
Moutons	9.65	7.05	5.28	9.50
Porcs	9.70	8.60	6.50	10.10
Brebis:	de 3.83 à 5.18			

(1) Cours officiels.

COURS OFFICIELS

Espèces	Viande nette			
	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext.
Bœufs	11.60	10.30	9.00	12.80
Vaches	11.70	9.70	8.40	13.40
Taureaux	9.20	8.70	8.30	10.00
Veaux	16.50	14.50	13.00	18.00
Moutons	19.50	15.20	12.20	20.00
Porcs	14.14	12.86	9.58	14.72
Brebis:	de 9.00 à 11.60			

Espèces	Poids vifs			
	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext.
Bœufs	6.95	5.65	4.50	7.93
Vaches	7.02	5.33	4.20	8.83
Taureaux	5.52	4.78	4.15	6.20
Veaux	9.90	8.25	7.15	11.15
Moutons	9.75	7.15	5.35	10.00
Porcs	9.80	8.60	6.70	10.50
Brebis:	de 3.87 à 5.22			

(1) Cours officiels.

Gros Bœufs

Arrivages: 3.153 bœufs, 2.112 vaches, 400 taureaux; réserves vivantes aux abattoirs ce matin, 884; introductions directes aux abattoirs depuis le marché précédent, 534. Renvoi: 85 bœufs, 120 vaches, 15 taureaux.

(Cours à la livre de viande nette).

BEUFES. — Bœufs blancs Charolais, Nivernais, Bourbonnais, Berryons ou du Centre-Ouest, en jeunes bœufs de 700 à 800 livres; extras 6.20 à 6.40; 1^{re} qualité 5.70 à 6.10, grossiers 5.30 à 5.50; gros bœufs de 1000 à 1200 livres, 5.50 à 6; Grands de l'Ouest, Maine-Anjou, Nantais, Vendéens, Parthenais extras 5.70 à 6.10; bons gr. 5.20 à 5.60; ordinaires 4.80 à 5.10; bretons, jeunes extras 5.70 à 6; bons 5.30 à 5.60; ordinaires 4.80 à 5.20; bœufs grossiers de toutes provenances 4.50 à 4.90.

GENISSES. — Extras: blanches 6.30 à 6.90, rouges 5.50 à 6.40, grises 5.50 à 6.40, ordinaires de toutes races 5.20 à 5.50.

VACHES. — Bonnes 5.40 à 6, ordinaires 4.70 à 5.20, médiocres 4.10 à 4.60, viande à saucisson 2.10 à 3.10.

TAUREAUX. — Bretons 4.70 à 5, jeunes taureaux de ferme 4.40 à 4.60, grossiers 4 à 4.30.

Veaux

Arrivages 1.731, réserves vivantes 684, introductions directes aux abattoirs 1.883, renvoi 6.

(Cours à la livre de viande nette par bandes).

Veaux tourangeaux extras 7.80 à 8.30, ordinaires 7.10 à 7.70, manœuvres extras d'Ecomy, Le Lude-Mayet, Châteauneuf 7.60 à 8.20, autres bons manœuvres de la Sarthe et de la Mayenne 7.20 à 8.10, manœuvres ordinaires 6.90 à 7.80, angevins 7.20 à 7.60, bretons, vendéens 6.90 à 7.30, veaux de service 6.60 à 7.30, bretons 4.90 à 5, petits veaux de ferme 3.60 à 4.10, veaux extras des meilleures provenances et d'un poids commode de 150 à 170 livres de viande nette, vendus au détail 8.40 à 9.30.

Ovins

Arrivages 10.166, réserves vivantes 8.710, introductions directes 3.316, renvoi 105.

(Cours à la livre de viande nette).

AGNEAUX. — Laitons extras de 25 à 32 livres de viande, Southdown, Loiret, Chamois 9.50 à 10.10, croisés divers 9.30 à 9.90, Dishley mérinos 9.40 à 10, vendéens 8.30 à 8.60, maraichins bretons 8.40 à 9.30.

MOUTONS. — Poitou 7.70 à 8.50, Dishley mérinos 8.10 à 8.70.

BREBIS. — Poitou 5.50 à 5.60, Dishley mérinos 5.40 à 5.80, autres brebis de toutes provenances 4.50 à 5.

Porcs

Arrivages 890, réserves vivantes 1.574, introductions directes 4.065, renvoi 105.

(Cours à la livre de viande nette).

AGNEAUX. — Laitons extras de 25 à 32 livres de viande, Southdown, Loiret, Chamois 9.50 à 10.10, croisés divers 9.30 à 9.90, Dishley mérinos 9.40 à 10, vendéens 8.30 à 8.60, maraichins bretons 8.40 à 9.30.

MOUTONS. — Poitou 7.70 à 8.50, Dishley mérinos 8.10 à 8.70.

BREBIS. — Poitou 5.50 à 5.60, Dishley mérinos 5.40 à 5.80, autres brebis de toutes provenances 4.50 à 5.

AGNEAUX. — Laitons extras de 25 à 32 livres de viande, Southdown, Loiret, Chamois 9.50 à 10.10, croisés divers 9.30 à 9.90, Dishley mérinos 9.40 à 10, vendéens 8.30 à 8.60, maraichins bretons 8.40 à 9.30.

MOUTONS. — Poitou 7.70 à 8.50, Dishley mérinos 8.10 à 8.70.

BREBIS. — Poitou 5.50 à 5.60, Dishley mérinos 5.40 à 5.80, autres brebis de toutes provenances 4.50 à 5.

AGNEAUX. — Laitons extras de 25 à 32 livres de viande, Southdown, Loiret, Chamois 9.50 à 10.10, croisés divers 9.30 à 9.90, Dishley mérinos 9.40 à 10, vendéens 8.30 à 8.60, maraichins bretons 8.40 à 9.30.

MOUTONS. — Poitou 7.70 à 8.50, Dishley mérinos 8.10 à 8.70.

BREBIS. — Poitou 5.50 à 5.60, Dishley mérinos 5.40 à 5.80, autres brebis de toutes provenances 4.50 à 5.

AGNEAUX. — Laitons extras de 25 à 32 livres de viande, Southdown, Loiret, Chamois 9.50 à 10.10, croisés divers 9.30 à 9.90, Dishley mérinos 9.40 à 10, vendéens 8.30 à 8.60, maraichins bretons 8.40 à 9.30.

MOUTONS. — Poitou 7.70 à 8.50, Dishley mérinos 8.10 à 8.70.

BREBIS. — Poitou 5.50 à 5.60, Dishley mérinos 5.40 à 5.80, autres brebis de toutes provenances 4.50 à 5.

AGNEAUX. — Laitons extras de 25 à 32 livres de viande, Southdown, Loiret, Chamois 9.50 à 10.10, croisés divers 9.30 à 9.90, Dishley mérinos 9.40 à 10, vendéens 8.30 à 8.60, maraichins bretons 8.40 à 9.30.

MOUTONS. — Poitou 7.70 à 8.50, Dishley mérinos 8.10 à 8.70.

BREBIS. — Poitou 5.50 à 5.60, Dishley mérinos 5.40 à 5.80, autres brebis de toutes provenances 4.50 à 5.

AGNEAUX. — Laitons extras de 25 à 32 livres de viande, Southdown, Loiret, Chamois 9.50 à 10.10, croisés divers 9.30 à 9.90, Dishley mérinos 9.40 à 10, vendéens 8.30 à 8.60, maraichins bretons 8.40 à 9.30.

MOUTONS. — Poitou 7.70 à 8.50, Dishley mérinos 8.10 à 8.70.

BREBIS. — Poitou 5.50 à 5.60, Dishley mérinos 5.40 à 5.80, autres brebis de toutes provenances 4.50 à 5.

AGNEAUX. — Laitons extras de 25 à 32 livres de viande, Southdown, Loiret, Chamois 9.50 à 10.10, croisés divers 9.30 à 9.90, Dishley mérinos 9.40 à 10, vendéens 8.30 à 8.60, maraichins bretons 8.40 à 9.30.

MOUTONS. — Poitou 7.70 à 8.50, Dishley mérinos 8.10 à 8.70.

BREBIS. — Poitou 5.50 à 5.60, Dishley mérinos 5.40 à 5.80, autres brebis de toutes provenances 4.50 à 5.

AGNEAUX. — Laitons extras de 25 à 32 livres de viande, Southdown, Loiret, Chamois 9.50 à 10.10, croisés divers 9.30 à 9.90, Dishley mérinos 9.40 à 10, vendéens 8.30 à 8.60, maraichins bretons 8.40 à 9.30.

MOUTONS. — Poitou 7.70 à 8.50, Dishley mérinos 8.10 à 8.70.

BREBIS. — Poitou 5.50 à 5.60, Dishley mérinos 5.40 à 5.80, autres brebis de toutes provenances 4.50 à 5.

AGNEAUX. — Laitons extras de 25 à 32 livres de viande, Southdown, Loiret, Chamois 9.50 à 10.10, croisés divers 9.30 à 9.90, Dishley mérinos 9.40 à 10, vendéens 8.30 à 8.60, maraichins bretons 8.40 à 9.30.

La Bénédiction et l'Inauguration de notre silo de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

(Suite de notre article de 1^{re} page)

La politique du froment présente deux aspects. Nous avons un Office qui doit s'améliorer pour devenir un organisme véritablement professionnel, capable de rendre service aux cultivateurs. Si cette année, pour les raisons que vous connaissez, nous n'aurons pas d'excédents de blé, nous allons par contre nous trouver en face d'une production considérable de céréales secondaires, entre autres orge et avoine. Leurs cours ont déjà subi une dégringolade. Il y a en outre à redouter la concurrence des céréales secondaires coloniales. Alors qu'en

France ces cultures diminuaient, de puis quelques années, aux colonies, notamment en Indochine, les cultures de riz et de maïs n'ont cessé de progresser, avec l'idée que la métropole absorberait la totalité de la production. On a laissé entendre que nos colonies devaient être une source abondante de produits agricoles, qui feraient baisser le coût de la vie, en France, alors que nous leur fournissions en échange tous nos produits manufacturés. M. Lefèvre parle ensuite des dernières réunions du Conseil National Economique et de la nécessité d'une politique impériale et agricole, réservant une grande place à l'agriculture française. Comme il a dit le Directeur des Services Agricoles, il est prêt à défendre la France en cas de conflit, mais il doit en outre assurer sa subsistance dans toutes les circonstances.

M. Norbert Fleury parle au nom de M. le Marquis de La Ferronnais, Président du Conseil Général, au nom du Conseil Général et de la Commune. Il salue à son tour toutes les hautes personnalités, d'abord M. le Curé, qui représente Mgr Villepelet, pour bénir en son nom le silo. « Ce geste de notre Evêque ira droit au cœur de nos paroissiens qui vous entourent d'estime et d'affection ». Puis, M. Chaquin qui représente M. le Préfet, M. le Cour Grandmaison, député, le Président et les membres de la Chambre d'Agriculture. Il évoque le rôle et l'appui de la Chambre d'Agriculture pour la construction de ce beau silo.

Il regrette que M. de Camiran ne soit pas là pour assister au couronnement de son œuvre. Il félicite M. de Fremont, nouveau Président du Syndicat Central et de la Coopérative, digne successeur de MM. de Camiran et Lefèvre qui ont toujours défendu les agriculteurs avec tant de dévouement et d'activité.

« Et maintenant que ce silo a été béni officiellement, termine l'orateur, nous devons implorer la Providence pour qu'elle bénisse nos récoltes et remplisse ce magnifique silo ».

M. Chaquin prend alors la parole, au double titre de représentant de l'Administration Préfectorale et de la Présidence Daladier, (les agriculteurs rappellent les causes et le sens de l'édification d'un silo comme celui-ci). Dans la région des Charentes et du Poitou, à la suite de l'invasion phylloxérique et de la destruction du vignoble, les cultivateurs ruinés, sous l'impulsion d'un paysan, M. Biraud, ont décidé de s'adonner à l'élevage et à la production laitière, production qui connut petit à petit une prospérité grâce à l'éclosion de nombreuses exploitations coopératives qui furent l'heureux aboutissement d'une crise très agitée.

L'agriculture a connu dans le passé des crises diverses. Les agronomes, les techniciens, les économistes, notamment de 1882 à 1896, se penchèrent sur ces problèmes. En 1900, le blé valait moins de 18 fr. le quintal. Ils indiquèrent comme remède la création de coopératives et de silos à blé pour une meilleure conservation et pour le soustraire aux fluctuations spéculatives. En 1903 des Agriculteurs vendéens firent un voyage d'études en Allemagne pour visiter les « Kornhaus » à Manheim, Ludwigshafen et Cassel. Ils revinrent édifiés. Hélas, passé le danger, adieu le saint. Une légère hausse des cours de blé les firent abandonner tout projet.

En 1926, les Officiers Agricoles s'occupèrent activement de l'organisation

des producteurs de blé, et encouragèrent la création de coopératives. Depuis 1932, nous avons connu de nombreuses années excédentaires. Successivement, de nombreuses lois essayèrent d'assainir le marché par le stockage, la dénaturation, le report, la constitution de stock de sécurité, etc.

M. Chaquin parle ensuite de la loi du 15 août 1936 qui met en œuvre les coopératives de blé, base essentielle de cette législation. « Il vous faut, dit-il, une armature solide, de puissants moyens financiers, et un outillage moderne, comme ce silo, qui recevra dès l'automne le grain doré dont nous vivons ».

M. Le Cour Grandmaison, député, clôt la série des discours. Malgré le brouhaha des assistants du dehors, qui n'avaient pu pénétrer dans le silo et l'impatience bien compréhensible des auditeurs, quelque peu pressés en cette salle comble, il réussit à se faire entendre.

« Cette inauguration, dit-il, a un sens symbolique. Elle marque une étape dans notre avenir national. Les événements extérieurs ne doivent pas nous faire perdre de vue la crise intérieure française. Depuis 40 ans, 2 millions de familles rurales ont quitté la campagne. Quelle est l'origine de cette désertion ? Si l'Agriculture payait ceux qui s'en occupent, on ne verrait plus les jeunes quitter la terre. Notre balance commerciale est déficitaire; l'an dernier on a acheté 15 milliards de produits agricoles à l'étranger. Il est indispensable de renverser cette politique, comme le disait M. Raymond Lefèvre, l'Agriculture étant à la base de notre économie ».

« Pour cela, il nous faut d'abord un outillage matériel. Ce silo représente un outillage. Mais un outil n'a de valeur que par l'usage qu'on veut en faire. C'est de vous, qui êtes ici, que dépend la fécondité de cet instrument. Il représente une jonction entre l'Agriculture et la Meunerie. C'est un point de liaison. Il faudra vous imposer une certaine discipline, une formation professionnelle... »

« Et si je me tourne vers les jeunes gens, vers cette vaillante J.A.C., particulièrement. C'est parce qu'il faut une longue préparation. C'est à vous, Jacistes, que je m'adresse, car, arrivés à l'âge d'homme, vous ne serez pas capables, sans cette formation professionnelle de vous servir de cet instrument ».

« Il y a quelques semaines, à Paris, 20.000 Jacistes ont clamé leurs revendications et les ont soumises au Président du Conseil. C'est bien; mais il ne suffit pas d'adresser des revendications, il faut savoir défendre et organiser la profession. Ramenez la foi de vos pères et le symbole de cette terre nourricière, qui fera vivre la France dans l'avenir, comme elle l'a fait vivre dans le passé ! »

Cette péroraison de M. Le Cour Grandmaison fut vigoureusement applaudie.

Et tandis que les verres se remplissaient pour le vin d'honneur, au milieu d'un joyeux tumulte, les enfants des Ecoles entonnèrent une dernière chanson. On trinquait et retinqua d'un bon cœur... La Fanfare joua l'hymne national tandis que par groupes compacts, les assistants commençaient à prendre le chemin du retour, emportant avec eux le souvenir d'une bonne et belle journée ensoleillée, d'une journée qui comptera pour l'avenir du pays !

LE BLÉ D'OR

Poésie de M. l'Abbé BRUNELLIÈRE

REFRAIN

Chantons le blé d'or
Couleur de soleil, œuvre de clarté
Le Seigneur son Auteur est toute bonté
A Lui gloire encor.

Petit grain doré, jeté dans la terre.
Par Novembre court, saturé d'embrun
Qui saura chanter le noble mystère
Que berce ton flanc des soirs aux matins.
Jusqu'au jour naissant où ton émeraude
Surgira timide au ras du sillon
Jusqu'au jour royal où saisis dès l'aube
Dans un jet d'éclair les faux criseront.

Petit grain de blé, sous la meule grise
Du moulin vivant, humble et social
Tu reçois le choc, ton être se brise
Acceptant pour tous ton destin brutal.
Mais tu t'éloies de cette agonie
En voyant l'enfant, l'homme, le vieillard
Affirmer leurs pas, accroître leur vie
Reculer la mort au lointain, plus tard.

Petit grain de blé, ton rôle est immense
Tu nourris chacun, soit riche, soit gueux
Pain blanc ou pain bis, tu fais l'espérance
D'un monde affamé, criant vers les cieux
Que de souvenirs ont tissé ta gloire
De services fiers dans les temps lointains
Qu'il faudrait chanter aèdes d'histoire
Sur des luths dorés ou des clavecins.

Mais j'aime encore mieux sur son fond agreste
Le simple tableau à jamais connu
Où dans la versemme, épanchant son geste
L'auguste semeur jette son blé nu.
Oui, rien n'est plus beau, quand la vigne est verte
Et que sur les champs règne l'éther bleu
Qu'une nappe blonde en épis couverte,
Le clocher là-bas est pointé vers Dieu.



Les maladies cryptogamiques de la vigne

(Suite)

BLACK-ROT

Cette maladie particulièrement dangereuse, due à un champignon microscopique, *Guignardia Blautii*, attaque tous les organes de la vigne, mais c'est surtout sur les raisins qu'elle exerce ses ravages. Elle peut en deux ou trois jours, lorsque les conditions de température et d'humidité lui sont favorables, anéantir complètement une récolte.

Le champignon du black-rot détermine sur les feuilles la formation de taches circulaires, de couleur rouge pâle ou violette caractéristiques. Elles sont presque toujours très régulières de forme et présentent peu de temps après leur apparition une quantité prodigieuse de petits points noirs disséminés sur toute leur surface, bien qu'en nombre plus grand sur la périphérie. Ces petites punctations ne sont autre chose que les fructifications du champignon. On peut constater des taches identiques sur les vrilles et les jeunes rameaux. Le mal débute sur les raisins par une petite tache rougeâtre qui se déprime bientôt pour laisser apparaître les mêmes petites pustules noires déjà constatées sur les feuilles; peu à peu la peau se ride, tout le grain dont la teinte passe vite au rouge-brun se ratatine et se dessèche rapidement, il n'est bientôt plus qu'une masse noire. La maladie apparaît d'abord sur les cépages qui sont le moins résistants pour se propager ensuite et très vite sur les autres.

Les vigneronnes devront se rappeler que le black-rot se manifeste tous les jours sur les feuilles avant d'attaquer les grappes. Il prend surtout un très grand développement par les temps humides. Le black-rot attaque d'abord les pousses très jeunes. Quand les grappes sont formées, il s'y fixe. Lorsque cette maladie n'apparaît pas avant la véraison, il n'y a plus grand chose à craindre, car le champignon exige, pour se développer dans la grappe, une certaine dose d'acidité qu'il ne rencontre plus dès que le raisin entre en maturation.

Les traitements préventifs du black-rot devront donc s'effectuer pendant la période comprise entre le départ de la végétation et la véraison. Le champignon naît d'une semence déposée sur la feuille, les sarmements ou la pellicule du raisin, le germe s'incruste à l'intérieur des tissus pour s'en approprier les éléments, il ne se manifeste extérieurement sa présence sous forme de taches à points noirs que quinze à vingt jours après son entrée dans les organes de la vigne.

Au moment précis où cette manifestation de produit, on dit qu'il y a une poussée de black-rot qui sera suivie, si aucun remède n'est apporté, d'une autre à quinze à vingt jours d'intervalle. Les germes que donnent la première poussée mettent en effet ce même temps pour manifester extérieurement leur présence dans les feuilles ou les raisins. Il peut y avoir ainsi cinq à six poussées jusqu'à la véraison, à des époques déterminées par les conditions atmosphériques.

Pour empêcher tout développement de black-rot, les traitements doivent donc être appliqués préventivement. Et on évitera l'extension du fléau en empêchant une poussée de pouvoir réinfester d'autres organes. Dans notre région, l'application très régulière des sulfates contre le mildiou pourra nous garantir des invasions de black-rot; les sels de cuivre constituant, ici encore, le meilleur remède préventif et curatif.

Toutefois, dans les foyers où le black-rot a manifesté sa présence en ces dernières années, il sera prudent d'exécuter un sulfatage spécial. Le premier traitement commun au mildiou et au black-rot s'exécutera quand les pousses mesureront quinze à vingt centimètres, elles porteront alors six à huit feuilles; Le deuxième traitement au Black-Rot se donnera quand les pousses posséderont dix à douze feuilles. Le troisième sulfatage exécuté immédiatement après la floraison se trouvera être commun pour les deux maladies, il correspondra au deuxième traitement du mildiou. La quatrième opération se donnera un peu avant la véraison.

Dans les foyers de black-rot, nos conseils, si la maladie réussit encore à se développer, de ramasser les feuilles et les grappes tachées pour les brûler. Les vigneronnes qui chercheraient à se dispenser de l'un des sulfatages indiqués ci-dessus, sous prétexte que l'année ne paraîtrait pas favorable au black-rot, feraient un mauvais calcul: des foyers existent dans nos vignobles, cela n'est plus douteux, il importe donc de les éteindre au plus vite. Nous recommandons tout particulièrement aux intéressés de couvrir de bouillie les extrémités des jeunes pousses qui sont toujours les premières envahies par le champignon. Les grappes devront être arrosées très sérieusement aussitôt après la floraison (deuxième sulfatage), en un mot tous les organes de la vigne devront être recouverts d'une véritable carapace cuivrée. C'est à cette condition qu'on réussira à enrayer la marche du terrible fléau qu'est le black-rot.

ANTRACHNOSE

L'antrachnose se manifeste chez nous sous la forme dite « maculée », elle attaque plus particulièrement les sarmements qu'elle ronge à la façon

d'un chancre. Elle apparaît d'abord sous forme de petits points noirs faisant penser à une légère meurtrissure; peu à peu, ces points deviennent des taches roussâtres entourées d'un liseré un peu plus foncé (brun noirâtre). Le centre se creuse et bientôt l'écorce disparaît, rongée par un mal interne, le bourrelet noirâtre grossit, ses contours deviennent très irréguliers, le rameau peut être rongé jusqu'à la moelle. Lorsque les taches sont nombreuses, elles se réunissent par leurs bords, le sarmement entier apparaît défilé, noirâtre, la végétation devient languissante. Le champignon qui provoque l'antrachnose (*Manginia ampelina*) se développe surtout par les années humides, tristes.

Le charbon de la vigne se multiplie donc de préférence dans les vignes plantées dans des bas-fonds, sur des sols argileux humides.

L'antrachnose peut apparaître sur les jeunes rameaux lorsque la température est assez basse. Les traitements, pour être efficaces, doivent être appliqués avant ce premier développement. Il est du reste à peu près démontré aujourd'hui que les opérations d'éclaircissage ont grand effet contre cette maladie. Le seul remède vraiment sûr consiste dans un badigeonnage des souches taillées, exécuté un peu avant le départ de la végétation avec la solution suivante :

Pour 10 litres d'eau :
2 kil. de sulfate de fer; 1/6 de litre d'acide sulfurique du commerce. On fait d'abord fondre le sulfate de fer, on ajoute ensuite l'acide sulfurique. Le badigeonnage s'exécute à l'aide d'un gros pinceau en chamois ou mieux avec un tampon de chiffon fixé à l'extrémité d'un morceau de bois. Il convient de bien imbiber toute l'écorce des bras et du corps de la souche. On humecte plus largement les chancres formés l'année précédente.

Les germes et les filaments du champignon qui se trouvent sous l'écorce sont brûlés par la solution acide.

On a conseillé quelquefois d'attendre pour badigeonner que le débourrement soit accompli, les semences de l'antrachnose se trouvant à ce moment sur le point de germer seraient plus facilement détruites. Cette raison est bonne, mais l'exécution du traitement devient plus délicate; aussi conseillons-nous aux vigneronnes de s'en tenir au badigeonnage pratiqué quelque temps avant que les bourgeons n'aient commencé à gonfler.

le choix des engrais, par M. Marcel Haurie, ingénieur chimiste.

De 14 h. 05 à 14 h. 35. — Tour Eiffel relayé par Lille, Lyon, Marseille, Rennes et Toulouse : Répétition de la demi-heure agricole.

Offres et Demandes

(Service réservé à nos Adhérents)
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
3, Place Petite-Hollande, NANTES

Pour une seule insertion : 6 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
à 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

243. — A LOUER cause décès, pour le 1^{er} Novembre prochain ou le 25 Avril 1940, à 12 km. au sud de Nantes, ferme de 17 Ha., louée à prix d'argent. S'adresser à M. Tempier, expert, 50, avenue Pasteur, Nantes.

248. — A LOUER, 21 Septembre 1939, Ferme « la Butte », à Saint-Molf, située route de Guérande, à Herbignac, 28 ha. de terre, Ecrite M. Alin, 11, avenue Desgrèes-du-Lou, à Nantes.

250. — A VENDRE, joli harnais à un cheval, excellent état. Conditions avantageuses. S'adresser au Syndicat, 25000 francs. S'adresser Glacière rue du Commandant-Gâté, St-Nazaire.

252. — HANGAR métallique couvert en fibre, cotés 1/2 tôles ondulées, 1/2 briques, 25 m. sur 9 m., hauteur 7 m.

256. — A VENDRE 300 tresses pivoines, toutes nuances (très bas prix) à prendre sur place; 4 à 500 amaryllis, belladones, roses; bambous pour tuteurs et palissades. S'adresser Renaud, le Pontereau, Vieux-Doulon.

257. — A VENDRE, chienne Bouvier des Flandres, née 28 Nov. 1935, robe brinée, avec pedigree.

DEMANDES

98. — ON DEMANDE une personne de 25 à 40 ans pouvant faire ferme de basse-cour. S'adresser au Syndicat.

100. — ON DEMANDE un ménage apte à tous travaux de culture et pouvant remplacer les patrons en toutes circonstances. Ecrire Aïriau, la Forêt, Saint-Martial-de-Vivierole, par Vertelhaac (Dordogne).

101. — ON DEMANDE deux jeunes hommes de 16 à 18 ans, pour culture maraîchère à Nantes. S'adresser au Syndicat.

102. — ON DEMANDE ménage, homme connaissant culture, vigne, élevage, femme basse-cour et traite des vaches. Très sérieuses références. S'adresser à M. H. Sudry, les Montys, Haute-Goulaine.

103. — ON DEMANDE pour la Toussaint, ménage très sérieux, de préférence vigneron, pour exploitation, femme occupée ou non. Bons avantages. Sérieuses références exigées. S'adresser au Syndicat.

104. — JEUNE MENAGE très honnête, très chrétien, laborieux, demande place, homme toutes mains, femme basse-cour. S'adresser à M. le Recteur de la Chapelle Sainte-Mélaine, par Brain-sur-Vilaine (I.-et-V.).

105. — ON DEMANDE un jardinier célibataire, 25 à 40 ans. S'adresser au Syndicat.

107. — ARTISAN SERRURIER, banlieue de Nantes, recherche ouvrier serrurier capable de vouloir se perfectionner, ayant fait service militaire de préférence. S'adresser au syndicat, qui transmettra.

MACHINES A COUDRE
STELLA
78^{ème} ANNÉE D'EXISTENCE
1.000 MACHINES EN STOCK
Le PLUS GRAND CHOIX DE MEUBLES
STELLA - NANTES
21, Chaussée de la Madeleine
Catalogues - Renseignements
Démonstrations - Liste des Agents
gratuits sur demande.
CYCLES
TRICYCLES
TANDEMS.
pour tous les goûts
— A TOUS LES PRIX —

Nos Mercuriales

Grains et Farines

Nantes, 29 juin.
Avoine grise ou noire « Bretagne », 96, bigarré « Bretagne », 91; Sarrazin « Bretagne », 116; Orge indigène « Côtes-du-Nord », 120; Orge 38; Son région, bonne fabrication, 56; Mais Indo-Chine 131; Riz Saigon n° 1, 126; Paille de blé : pressée 425, bottée 425; Céréales s'adressent par quantité minimum de 5000 kg. départ des lieux de production.

Pailles et Fourrages

Récolte 1938, les 100 kg. départ :
Paille de blé : 230; Orge Aisne : 235; 240, Seine-et-Marne; 220, Nord, Pas-de-Calais; 240, Indre, Cher.
Nouvelle récolte, sur août :
Paille de blé : Oise, Aisne, Seine-et-Marne, 205.
Paille d'avoine : Oise, Aisne, Seine-et-Marne, 195.
Paille d'orge : Oise, Aisne, Seine-et-Marne, 175-180.
Lucerne, les 100 kg. départ, 1^{re} coupe, 48; 2^e coupe, 45; 3^e coupe, 45.
En bottes : Oise, Aisne 49-50; Beauce, 48.
Trèfles 1^{re} coupe. — En bottes : Oise, Aisne, 48; Beauce, 45.

Animaux de Boucherie

VIANDES DE BOUCHERIE
(Cours du 29 Juin 1939)
564 VEAUX. — Le kilo vif, 1^{re} qualité, 6,75 à 7,00; 2^e qualité, 6,50 à 6,75; 3^e qualité, 6,25 à 6,50.
37 Bœufs. — Le demi kilo net : 1^{re} qualité, 2,75 à 3,25; 2^e qualité, 2,50 à 3,00; 3^e qualité, 2,25 à 2,50.
Derrière : le demi-kilo, 1^{re} qualité, 7,75; 2^e qualité, 6,50 à 7; 3^e qualité, 5,50 à 6.
204 MOUTONS. — Le demi-kilo, 1^{re} qualité, 8,25 à 8,75; 2^e qualité, 7,25 à 7,50.
Agneaux sans tarif.

Légumes et Primeurs

Nantes, 28 juin.
Artichauts, les douze 22; asperges, la botte 5; betteraves, les douze 8; carottes, le paquet 1; céleri branches, les six, 5,80; choux-fleurs, la pièce 3; choux-pommes, les seize 12; choux verts, les douze 5; concombres, la pièce 1; cresson, des douces 6; chicorée, les douze 3; épinards, le kilo 1,50; haricots verts, le kilo 5; laitues, les vingt 2; melon, la pièce 10; navets, le paquet 1; oignons, le kilo 2; petits pois, le kilo 2; pois, le kilo 8; tomates, le kilo 3; fraises, le kilo 4; groseilles, le kilo 5.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, 28 juin.
POMMES DE TERRE

Cours du Comité interprofessionnel : les 100 kg. logés départ : Paimpol 57 à 58, région de Paimpol 55 à 56, Saint-Malo 58 à 60, Pont-Abbé 55, Provence ordinaire 78 à 80, triée de 80 grammes 90 à 95; Bersteinheim-Bintje environs 100 à 110; la Hénaut 110 à 120.

CAROTTES, NAVETS, OIGNONS

Oignons, les 100 kg. logés départ : Albi 150, Aubagne 105 à 110, Cavaillon 135, blanc de Tunis 105 à 110 (Marseille).

Légumes Secs

Flageolets du Nord 745, logés départ; pois cassés nouveaux d'Algérie ou Maroc 225 lentilles blanches de Syrie 300 à 550.

Cours des Vins

Muscadet 575 à 700 fr.
Gros-Plantis 325 à 375 fr.
Seibels 325 à 375 fr.
Othellos 300 à 350 fr.
Noth, selon degré 225 à 275 fr.
Vin du Midi, le degré 16 à 17,50

Pommes à Cidre

Quelques affaires pour livraison 15 octobre-15 novembre prochain dans les alentours de 300 fr. la tonne départ Normandie.

CIDRE

Il est coté départ Vallée-d'Auge 10 fr. 80 et 11 fr. le degré-hecto, en Orne, Sarthe, Perche, 9 fr. à 10 fr. 50, le degré et en Bretagne, 7 fr. à 7 fr. 50.

Eaux-de-vie de cidre

Les cours se tiennent de 770 fr. à 820 fr. l'hecto 100 degrés départ suivant qualité et suivant époque de livraison, disponible ou juillet-août départ Ouest, Normandie.

HALLES CENTRALES

Paris, 28 juin.

BEURRES. — Le kilo (cours extrêmes et cours moyens).

En mottes centrifugées : Des Laiteries Coopératives Industrielles, Normandie, 17 à 22,50 (21,50); Charente, Poitou et Touraine, 20,80 à 23,80 (22).

Madagascar : Normandie, 18 à 20,50 (19,50); Bretagne, 16 à 20 (19,50); autres provenances, 17 à 19,50 (18,50).

En 1/2 kilo : Non salé, 14 à 19,50 (18); salé, 15 à 20 (19).

Arrivages : 3482 colis; 38.360 hfs. Renseignements : 1908 mottes.

Vente assez laborieuse avec légère baisse dans les beurres fins et moyens malaxés. Il a été vendu 3423 mottes.

La resserie s'est accrue de 52 mottes.

ŒUFS. — Cours stationnaires. Picardie et Normandie, 50 à 60; Bretagne, 45 à 50; Poitou, Touraine, Centre, 52 à 60.

Arrivages : 817 colis; 56.560 kilos. Renseignements : 1749 colis.

VOLAILLES. — Le kg (prix moyen) : Mortes : lapins du Gâtinais, 15,25; autres catégories, 15; poulets Nantais, 22,50; Gâtinais, 23,50; Bresse, 25,50; Charentais, 23; congéles français, 21; poules françaises, 16.

Poulets vivants : 19; poules et vieux coqs vivants, 15.

Arrivages : 40.000 kilos. Renseignements : de la veille, 5.100 kgs.

VIANDES. — Le kilo : Bœuf : quartier derrière, 12; quartier devant, 14,50; aloyau, 19,50; train entier, 14; globe, 15; cuisses, 14; paleron, 7,50; bavette, 7; plat de côte, 6; pis, 4,50.

Veau : entier, 16,50; cuisseau et carré, 15,50; basse complète, 13.

Mouton : agneau de lait, 16; entier, 14,50; gigot, 20; milieu à 8 côtes, 35; épaule, 15; poitrine, 8,50.

Porc : Demi, 15,50; longe, 18; filet, 19; reins, 15,50; jambon, 19,50; poitrine, 12,50; lard, 7.

MARCHÉS RÉGIONAUX

BOUF. — La livre : 1^{re} catégorie, 8,50 à 16; 2^e catégorie, 4 à 4,50.

Veau. — La livre : 1^{re} catégorie, 9 à 14; 2^e catégorie, 8 à 10; 3^e catégorie, 8,12,50 à 14; 2^e catégorie, 11 à 13,50; 3^e catégorie, 8.

Porc. — La livre, 7 à 11,50.

Beurre. — La livre : 10,50 à 12; 11; 12; la douzaine, 6,50.

Poulets. — La livre, 10,50 à 11; — Lapins, la livre, 8.

Candé, le 26 Juin 1939 — Blé, les 100 kilos (taxé) : Orge 125 à 140; Avoine, 115 à 125; Paille, les 100 kilos, 450 à 530; Foin, incoué : Pailles, la coupe, 30 à 35; Poulets, la coupe 28 à 38; Canards, la coupe, 30 à 32; Lapins, la pièce 12 à 14; Pigeons, la coupe, 11 à 12; Œufs, la douzaine 5,75 à 6; Beurre, la livre 9,50 à 9,75; Porc gras, le kilo, 9 à 9,25; Porc maigre, le kilo, 9 à 10; Porcellons, la pièce, 280 à 320.

Blanc, 27 juin. — Blé taxé, farines, 304 à 306; sons, 50, les 100 kg.; avoine 110 à 110; orge 105 à 110; seigle 105 à 110; sarrasin 120 à 130; paille, les 1000 kg., 440 à 450.

Beurre de laiterie 11,50 à 12, la livre; beurre ordinaire, 10,50 à 11; œufs, 5,50 à 6, la douz.; poulets 25 à 52, la couple (7,50 à 8, la livre vif); oies 45 à 48 (7 à 7,25, le kg. vif); canards, 20 à 30, pièce (6,75 à 7, le kg. vif); lapins, 16 à 30, pièce 6,50 à 7, le kg. vif).

Beuf, 4,10 à 4,80 le kg.; taureaux, 4,10 à 4,30; vaches, 2,90 à 3,50; génisses, 4,50 à 5; veaux 7 à 8, le kg.; moutons et agneaux 5,50 à 7,50, le kg.

Porcs gras, 9,20 à 9,30, le kg.; porcellets de 6 semaines à 2 mois, 280 à 320, pièce; courants, 330 à 500, pièce.

Cidre, 100 à 120, la barrique de 255 litres (droits de circulation en sus).

Pommes de terre, 150 à 180, le kg.

Châteaubriant, 28 juin. — Avoine, 135; son, 100.

Les 500 kg. : foin nouveau, 200 à 250. Poulets, 30 à 45 la couple; canards, 40 à 42; lapins, 12 à 16, la pièce.

Beurre en gros, 17, le kilo; au détail 20 à 21; œufs, 5,75 à 6,50, la douz.

Beufs, le kilo sur pied, 4 à 4,50; vaches 3 à 4; génisses, 4,50 à 5; veaux, 4 à 5.

Canards, 20 à 30, la couple.

Porcs gras, 9,20 à 9,30, le kg.; porcellets de 6 semaines à 2 mois, 280 à 320, pièce; courants, 330 à 500, pièce.

Cidre, 100 à 120, la barrique de 255 litres (droits de circulation en sus).

Pommes de terre, 150 à 180, le kg.

Châteaubriant, 28 juin. — Avoine, 135; son, 100.

Les 500 kg. : foin nouveau, 200 à 250. Poulets, 30 à 45 la couple; canards, 40 à 42; lapins, 12 à 16, la pièce.

Beurre en gros, 17, le kilo; au détail 20 à 21; œufs, 5,75 à 6,50, la douz.

Beufs, le kilo sur pied, 4 à 4,50; vaches 3 à 4; génisses, 4,50 à 5; veaux, 4 à 5.

Canards, 20 à 30, la couple.

Porcs gras, 9,20 à 9,30, le kg.; porcellets de 6 semaines à 2 mois, 280 à 320, pièce; courants, 330 à 500, pièce.

Cidre, 100 à 120, la barrique de 255 litres (droits de circulation en sus).

Pommes de terre, 150 à 180, le kg.

Châteaubriant, 28 juin. — Avoine, 135; son, 100.

Les 500 kg. : foin nouveau, 200 à 250. Poulets, 30 à 45 la couple; canards, 40 à 42; lapins, 12 à 16, la pièce.

Beurre en gros, 17, le kilo; au détail 20 à 21; œufs, 5,75 à 6,50, la douz.

Beufs, le kilo sur pied, 4 à 4,50; vaches 3 à 4; génisses, 4,50 à 5; veaux, 4 à 5.

Canards, 20 à 30, la couple.

Porcs gras, 9,20 à 9,30, le kg.; porcellets de 6 semaines à 2 mois, 280 à 320, pièce; courants, 330 à 500, pièce.

POUDRE AGRITOX

Garantie sans Poison

7 à 8 : moutons, 6 à 7 : taureau, 4 à 4,25; jeunes amouillantes de 1.800 à 2.500; choix ordinaire, de 1.500 à 2.000; les bretonnes de 1.000 à 1.800; hâtes d'herbe, 4 dents, 1.900 à 2.500, 2 dents, 1.600 à 2.000; génisses, 1.500 à 2.000; génisses, 1.000 à 1.500; vieilles vaches, 500 à 900; les porcs gras, 9,10 à 9,20 le kilo sur pied; porcs de lait, 2 mois 330 à 360, 4 mois 380 à 450; porcs maigres 500 à 600.

Paimbœuf, 27 juin. — Poulets, la couple, 30 à 40; canards, la couple, 35 à 45; lapins, la pièce, 19 à 23.

Beurre ordinaire, la livre, 8 à 8,50; beurre fin, la livre, 9 à 11,50; œufs 6,50 à 7.

Clisson. — Blé (taxé) : Farine 300; Avoine 115; Son 85; Foin 200 à 225, les 500 kilos; Paille 200 à 225.

Poulets, la couple, gros 61 à 70, moyenne 47 à 60, petits 40 à 48; Canards, la pièce, 18 à 20; Lapins 15 à 25; Œufs, la douzaine 6,50; Beurre, la livre, 11 à 11,50; de beurrière 11. — Bouff gras le kilo, sur pied 5 à 6; vaches grasses 3,75 à 6; génisses 6,50; veaux 6 à 7,50; porcs gras 9,40; porcs de lait 300 à 400.

Basse-Indre, 27 juin. — Œufs, 6,50; beurre fermier, 10,50, la livre; beurre de laiterie, 11,50, la livre; lapin, 7 à 8, la livre; poulets, 10,50 à 11, la livre; canards, 9 et 10, la livre.

Saint-Etienne-de-Mont-Luc. — Poulets, la couple 50 à 60, moyenne 40 à 45, petits 30 à 35; Lapins, la pièce, 12 à 18; Œufs, la douzaine, 6,50; Beurre, le 1/2 kilo, 11 à 11,50; Veaux, le kilo, 8 à 9.

La Roche-Bernard. — Blé (taxé) : Avoine 140 à 145; blé noir 155 à 160; Seigle 150 à 155; Orge 145 à 150; Poin 150. — Poulets, la couple, gros 55 à 65, 200 à 210. — Poulets, la couple, petit 55 à 65, 150 à 160. — Canards, la pièce, 17 à 24; Oies 25 à 32; Pigeons, la couple, 11 à 15; Lapins, la pièce, 15 à 22; Œufs, la douzaine, 5,25 à 5,50. — Bouff gras le kilo, sur pied, 5,05 à 5,30; Bouff de travail, la paire, 5,00 à 6,750; vaches grasses, le kilo, 4,80 à 5,05; vaches laitières, l'unité, 1.600 à 2.350; taureaux, le kilo 4,10 à 4,35; veaux, la paire, 3.400 à 4.000; Veau xde lait, le kilo, 7,25 à 7,50; Génisses, la pièce, 1.200 à 1.500; Moutons, le kilo, 7,25 à 8,75; Porcs, le kilo, 8,60 à 9,10.

Par arrêté de M. le Ministre des Travaux Publics, le service des voyageurs, bagages, chiens et colis express sera supprimé à la date du 1^{er} Juillet 1939 sur la ligne de Cholet à Chantonnay et Vouvent-Cezais.

Le service sera dorénavant assuré par autocars.

Les horaires sont à la disposition du public dans les gares et les bureaux des services routiers.

Dans les autocars de remplacement de trains, des réductions de 50 % sur le plein tarif seront accordées : aux abonnés ouvriers et scolaires; aux mutilés; aux familles nombreuses; aux voyageurs de commerce; aux militaires et marins.

Sur présentation des titres qui leur auraient donné droit à la réduction sur le voie ferrée.

Cette réduction sera portée à 75 % pour les mutilés et réformés de guerre qui bénéficieront d'une réduction de 75 % sur les chemins de fer et pour le guide accompagnant l'invalidé de 100 % bénéficiaire de l'art. 10 de la loi du 31 mars 1919.

L'expédition et la livraison des colis express se feront au bureau du correspondant du service routier desservant la localité.

Tous renseignements complémentaires seront donnés dans les gares et dans les bureaux des services routiers.

OFFRES

A vendre, cause décès, beau cheval alban, 5 ans, apte à tous travaux, avec charrette, voiture et harnais, le tout en très bon état. S'adresser à M. GUILLOU, à la Genestois, à Montbert.

SOCIÉTÉ NATIONALE des Chemins de Fer Français

FERMETURE AU SERVICE DES VOYAGEURS DE LA LIGNE DE CHOLET À CHANTONNAY ET VOUVENT-CEZAIS

Par arrêté de M. le Ministre des Travaux Publics, le service des voyageurs, bagages, chiens et colis express sera supprimé à la date du 1^{er} Juillet 1939 sur la ligne de Cholet à Chantonnay et Vouvent-Cezais.

Le service sera dorénavant assuré par autocars.

Les horaires sont à la disposition du public dans les gares et les bureaux des services routiers.

Dans les autocars de remplacement de trains, des réductions de 50 % sur le plein tarif seront accordées : aux abonnés ouvriers et scolaires; aux mutilés; aux familles nombreuses; aux voyageurs de commerce; aux militaires et marins.

Sur présentation des titres qui leur auraient donné droit à la réduction sur le voie ferrée.

Cette réduction sera portée à 75 % pour les mutilés et réformés de guerre qui bénéficieront d'une réduction de 75 % sur les chemins de fer et pour le guide accompagnant l'invalidé de 100 % bénéficiaire de l'art. 10 de la loi du 31 mars 1919.

L'expédition et la livraison des colis express se feront au bureau du correspondant du service routier desservant la localité.

Tous renseignements complémentaires seront donnés dans les gares et dans les bureaux des services routiers.

OFFRES

A vendre, cause décès, beau cheval alban, 5 ans, apte à tous travaux, avec charrette, voiture et harnais, le tout en très bon état. S'adresser à M. GUILLOU, à la Genestois, à Montbert.

POUR LE DORYPHORE

Grandes richesses en principes actifs. Très Fine. Très Adhérente. Très Économique. (Consommation maximum : 15 kg à l'hectare) 5^{ème} le FLY-TOX, 22, rue de Marignan, Paris

LE DORYPHORE

et tous les insectes nuisibles aux cultures maraîchères

MORT AU DORYPHORE

Essavez l'INSECTICIDE AYA CONCENTRÉ (roténone et pyréthrine stabilisés) miscible jusqu'à 2000 fois son volume d'eau. Le plus efficace et aussi le plus économique.

AYA tue également les autres insectes. Réservez des aujourd'hui pour une documentation et échantillon GRATUITS.

Sté CEMAPREMA 76, av. des Champs-Élysées, Paris Représentants demandés

PORCS ET MOUTONS

J'envoie toutes gares franco marchandise 1^{re} qualité garantie 45 jours : Laitons 3 mois environ servies... 163 frs Porcs 17 à 22 kgs 185 à 233 frs Porcs 26 à 30 kgs 270 à 305 frs Agneaux agnelés 4 à 7 mois 120 à 140 frs Agneaux, la pièce, 1200 à 1500; Moutons, le kilo, 7,25 à 8,75; Porcs, le kilo, 8,60 à 9,10.

RELIGIEUSE

guerre secrète pour guérir papi au lit et hémorroïdes. Maison H. Néra à Nantes

POUDRE AGRITOX

Garantie sans Poison

7 à 8 : moutons, 6 à 7 : taureau, 4 à 4,25; jeunes amouillantes de 1.800 à 2.500; choix ordinaire, de 1.500 à 2.000; les bretonnes de 1.000 à 1.800; hâtes d'herbe, 4 dents, 1.900 à 2.500, 2 dents, 1.600 à 2.000; génisses, 1.500 à 2.000; génisses, 1.000 à 1.500; vieilles vaches, 500 à 900; les porcs gras, 9,10 à 9,20 le kilo sur pied; por